



S E R M O N

S U R

LA CORRECTION FRATERNELLE.

Si autem peccaverit in te frater tuus, vade, & corripue eum inter te & ipsum solum.

*Si votre frère a péché contre vous, allez, & repré-
nez-le entre vous & lui seul. Matt. 18. 15.*

COMME toute la loi est renfermée dans le double précepte de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain, les devoirs qui regardent l'observation de l'un, ne sont pas moins indispensables que ceux d'où dépend l'accomplissement de l'autre. On peut dire que ces deux préceptes ont une liaison nécessaire qui les rend inséparables, ou plutôt qui des deux n'en fait qu'un seul : car comment aimez-vous véritablement Dieu que vous ne voyez pas, dit l'Apôtre, si vous n'aimez pas votre frère que vous voyez ? & quand vous offensez l'image de Dieu dans votre prochain, comment pouvez-vous aimer Dieu qui a gravé cette image dans votre frère, c'est pour cela que saint Jean, le disciple bien-aimé, que l'on peut nommer le Docteur & l'Apôtre de la charité par excellence, répétoit sans cesse cette leçon abrégée du Christianisme : *Filioli, diligite invicem*. Mes chers enfans, aimez-vous les uns & les autres, ne leur recommandant que ce point de la Loi, parce qu'on a tout fait quand on l'observe ; nous devons en cela reconnoître la bonté infinie de notre Dieu, qui pour assurer, autant qu'il est en lui, le salut de tous les hommes, ordonne à chaque particulier de veiller au salut de son frère ; qui n'est pas plus jaloux des droits de sa divinité, pour nous obliger à lui rendre ce que nous lui devons, qu'il est attentif pour nous faire rendre ce que nous

M 4

devons à notre prochain, & qui dans l'obéissance rigoureuse qu'il exige de nous sur cet article de la Loi, n'est sévère que par un motif de miséricorde. Or, parmi les nombreuses obligations contenues dans ce précepte général de l'amour du prochain, & qui en forment, dit saint Augustin, comme autant de rejetons de leur racine, la correction fraternelle est sans doute une des plus importantes.

Cependant on peut dire, qu'il en est peu de plus inconnue & de plus négligée. Nous sommes environnés de transgresseurs de la Loi, & les plus sages se contentent d'en gémir, sans penser à les corriger; bien éloignés de ce Prophète que son zèle faisoit sécher & tomber en défaillance à la vue des pécheurs, & qui, pour me servir de ses paroles, les exterminoit tous les matins dans les mouvemens d'une sainte indignation: notre indolence semble lâcher le frein à la licence des impies; nous vivons au milieu des scandales de la luxure, de la fraude, de la perfidie, de la duplicité, de la médisance & de l'ambition; mille tombent à nos côtés, & dix mille à notre droite, & nous ne pensons pas à les relever de leur chute; nous sommes insensibles au milieu de tant de désordres: au lieu que si chacun tendoit une main secourable à son frère par une sage correction, le monde se reformeroit: nous laissons un libre cours à ce torrent d'iniquité, qui couvre la face de la terre, & nous nous y laissons entraîner nous-mêmes, au lieu de nous opposer à sa violence.

Que s'il se trouve des Chrétiens plus éclairés & plus attentifs que les autres sur cette obligation, ils y satisfont d'une manière qui les rend plus coupables que s'ils la négligeoient entièrement; ils touchent les plaies du prochain avec si peu de précaution, qu'ils les irritent au lieu de les guérir, & les rendent quelquefois incurables, en y voulant apporter du remède; ils mêlent l'indiscrétion, l'humeur, le chagrin, l'amertume, la hauteur, le reproche, où il faut le gémissement, la douceur, l'humilité, la sagesse: c'est l'homme, & non pas le Chrétien, qui corrige & qui reprend; de sorte que la charité que toutes les vertus accompagnent, se trouve bannie d'un devoir dont elle doit être l'ame & le motif.

Or, mon dessein est dans ce discours d'instruire les Chrétiens qui négligent d'accomplir la Loi de la correction fraternelle, & ceux qui l'accomplissent imparfaitement, ou

plutôt qui la violent en croyant l'accomplir ; de diffuser l'ignorance des uns , & de régler la mauvaise conduite des autres ; en un mot , de vous faire voir que la correction fraternelle est un devoir d'une obligation indispensable , & de vous marquer ensuite les conditions dont elle doit être accompagnée , après avoir imploré l'assistance du Saint-Esprit par l'intercession de Marie. *Ave Maria , &c.*

Il n'y a point de précepte plus expressément marqué , & plus recommandé dans l'Écriture , que celui de se corriger les uns les autres. Il n'y en a point de plus nécessaire , parce qu'il y va du salut des âmes. Il n'y en a point de plus grand usage , parce que les occasions en sont presque continuelles ; il n'y en a point de plus raisonnable , parce qu'il est naturel de s'entr'aider les uns les autres ; il n'y en a point de plus étendu , parce que la matière de reprendre est aussi vaste que la licence de pécher. Cependant c'est le précepte le moins pratiqué : les uns , dit saint Augustin , ne veulent pas s'en donner la peine ; les autres craignent de se faire des ennemis : ceux-ci n'ont pas l'assurance de résister en face aux pécheurs ; ceux-là n'osent les offenser , de crainte qu'ils ne leur nuisent dans quelques biens temporels que leur convoitise veut encore acquérir , ou que leur faiblesse a peur de perdre. Ainsi personne presque ne se hasarde , personne ne veut se charger de ce soin ; & cependant ceux-là mêmes qui sont si circonspects & si scrupuleux quand il s'agit de corriger leurs frères en particulier , sont si prompts & si hardis à s'en moquer dans les compagnies ; ils craignent de les aigrir par un avis charitable , & ils ne craignent pas de les blesser par des railleries & par des médisances piquantes : ainsi également coupables , également perfides , soit qu'ils gardent le silence , soit qu'ils le rompent ; en l'un ils abandonnent leur prochain , en l'autre ils le deshonnorent ; en l'un ils négligent son salut , en l'autre ils déchirent sa réputation ; en tous les deux ils péchent contre Dieu , contre le prochain & contre eux-mêmes.

Je dis donc , que comme il y a un précepte qui nous oblige d'avoir pitié de nos frères , & de les assister dans leurs besoins corporels ; il y a de même un précepte qui nous oblige à compatir à leurs infirmités morales , & à les secourir dans leurs nécessités spirituelles. Or , comme l'état du péché est l'état le plus pitoyable où ils puissent être , parce qu'il les

I.
POINT.

prive de la grâce , & qu'il les exclut du Royaume que Dieu a préparé à ses élus , il n'y a rien de plus juste , de plus charitable , ni de plus pressant que de les en retirer & de les remettre dans les voies de Dieu & dans l'espérance de leur salut éternel , par des avis sincères , par des conseils utiles , & par des corrections sages & salutaires. Le Sage nous enseigne que c'est-là la plus louable & la plus sainte fonction de l'amitié : *Que la correction manifeste vaut mieux qu'un amour secret ; & que les blessures de celui qui aime , sont plus estimables que les baisers trompeurs de celui qui hait ;* pour nous apprendre que la charité doit se manifester par les œuvres , & qu'elle ne peut le faire plus utilement qu'en servant de guide à ceux qui s'égarent , & en montrant la vérité à ceux qui ne veulent point la connoître. S. Paul recommande cette pratique comme le ministère propre des gens de bien & des hommes spirituels. *Si quelqu'un , dit-il , par ignorance ou par foiblesse est tombé dans quelque péché , instruisez-le , corrigez-le avec un esprit de douceur , vous qui êtes spirituels.* Pour montrer que c'est le caractère d'une sainte amitié , de reprendre & de corriger , comme c'est la marque de l'amitié de la chair & du monde de flatter & de séduire.

Mais Jesus-Christ en a fait un des points principaux de sa discipline , & une des lois les plus expressees de son Evangile : *Si peccaverit in te frater tuus , corripe eum.* S'il arrive que votre frère ait péché , ces paroles nous enseignent , *quelle doit être la matière de la correction , quelles personnes sont chargées de faire la correction , quelle doit être la fin de la correction.* La matière de la correction , c'est le péché. *Si peccaverit.* Ce n'est pas ce qui est contraire à notre humeur & à notre inclination ; mais ce qui est contraire à la loi de Dieu : car il y a des répréhensions de caprice , comme il y en a de charité , & il nous prend plus souvent des zèles d'intérêt & d'amour propre , que des zèles de justice & de religion : nous nous choquons de rien , un tour d'esprit un peu différent , une humeur qui ne revient pas , un degré de chaleur ou de froideur de plus ou de moins dans un tempérament , un air & des manières un peu plus grossières qu'il ne nous convient , c'est souvent ce que nous voudrions réformer en notre prochain ; il nous importe peu de le conduire à Dieu , nous ne pensons qu'à le ramener à nous ; nous le quittons de ses obligations essentielles , pourvu qu'il ne manque pas à cer-

vaines formalités , & qu'il veuille se défaire de certains petits défauts qui nous incommodent ; & dès qu'il ne néglige rien de ce qu'il nous doit , nous laissons à Dieu à changer en lui ce qui lui déplaît , & ce qui l'offense. C'est ne savoir parler ni ne savoir se taire quand il faut , c'est abuser d'une des plus importantes fonctions de la charité Chrétienne : c'est vouloir accommoder l'Evangile à foi , & ne pas s'accommoder à l'Evangile.

Mais parce qu'on s'excuse ordinairement sur ce qu'on n'a ni crédit , ni autorité , & qu'on rejette tous les soins onéreux du salut des ames sur ceux qui en sont chargés par administration & par office , Jesus-Christ ajoute , si votre frère a péché : *Frater tuus*. Il n'est pas nécessaire qu'il soit votre inférieur , il suffit qu'il soit votre égal. Nous sommes tous destinés à contribuer selon notre pouvoir à la destruction du corps du péché. Or , le péché peut se considérer , ou comme un mal particulier à l'égard de celui qui le conçoit & qui le commet , & à l'égard d'une justice propre à chacun selon son état , ou comme un mal commun à l'égard de ceux qu'il blesse & qu'il scandalise , & à l'égard d'un certain ordre établi de Dieu , & d'une certaine droiture de justice que nous nous devons les uns aux autres. De-là vient , que comme il y a un droit de puissance & d'autorité que Dieu donne à ceux qui sont établis en dignité , afin qu'ils arrêtent les pécheurs par des châtimens justes & convenables , lorsqu'ils se montrent indociles , ou qu'ils les retranchent du corps de l'Eglise quand ils sont devenus incorrigibles ; il y a de même un droit de miséricorde & de charité , par lequel tous les fidèles peuvent & doivent même s'entraider les uns les autres en s'avertissant mutuellement de leurs défauts , & se sanctifiant les uns par une humble soumission , les autres par une sage remontrance.

Mais parce qu'il est dangereux qu'on ne perde la charité en voulant la pratiquer de la sorte , Jesus-Christ nous enseigne que l'intention de celui qui reprend doit être de gagner son frère : *Lucratus es fratrem* , & que la fin de la répréhension doit être l'amendement de celui qu'on a repris. Eloignez donc ici de vos esprits l'idée de ces hommes critiques , qui , selon le langage de l'Ecriture , font leur principale fin , non pas de corriger , mais de reprendre ; qui sont comme les espions de la vie d'autrui , & qui s'élevant par leur

présomption jusques dans les airs, comme des oiseaux de proie, pour fondre sur le prochain au moindre soupçon d'une faute, semblent être nés pour troubler le repos & pour désoler la maison du juste; je ne parle pas de ces zèles indiscrets, qui sans considérer les dispositions du pécheur, sans attendre le moment favorable, sans prendre les tours qu'il faut pour le redresser, l'irritent souvent par une censure précipitée, lorsqu'il falloit le supporter par une patience raisonnable, & font souvent plus de mal par leur correction, qu'on n'en a fait par la faute qu'ils veulent reprendre.

Cela supposé, je dis que tout Chrétien, suivant ces règles, est obligé à cette correction évangélique. Cette vérité est fondée sur la correspondance mutuelle qui doit être entre les Chrétiens, parce qu'étant d'un même corps, & vivant sous un même chef, ils doivent contribuer à ce que chacun soit parfait dans son ordre & dans sa fonction, toutes les parties d'un corps, dit saint Paul, s'intéressent l'une pour l'autre, la douleur de l'une se communique à tout le corps, chaque membre se sent soulagé de la guérison des autres; c'est dans son épître aux Corinthiens. Et S. Augustin poursuivant cette pensée: S'il arrive, dit-il, que le pied marche sur une épine, à peine en est-il piqué, qu'il se fait un mouvement universel, les yeux se hâtent de la chercher, le corps se courbe pour la découvrir, la langue demande où elle est, la main se met en peine de la tirer. C'est ainsi que nous devons nous comporter avec nos frères, lorsque quelqu'un d'eux vient à pécher, nous devrions ressentir le mal qu'il s'est fait, chacun devrait s'empresser pour sa guérison; l'un lui mettre le premier appareil sur sa plaie, l'autre lui remontrer le danger où il s'est mis, l'autre prier & pleurer pour lui, & tous ensemble conspirer à sauver son âme, parce que nous sommes tous unis en Jésus-Christ, tous d'une même famille, qui est son Eglise. Qu'on ne dise donc pas ces froides & inhumaines paroles qu'on n'entend que trop dans le monde. Qu'ai-je à démêler avec lui? qu'il vive comme il voudra, n'a-t-il été donné en garde? qu'y a-t-il de commun entre lui & moi? Qu'y a-t-il de commun, dit saint Chrysostome? N'êtes-vous pas nés spirituellement dans le sein d'une même mère? les mêmes eaux n'ont-elles pas coulé sur vous & sur lui dans le baptême? n'avez-vous pas été nourris du même lait de la parole de Dieu dans votre enfance?

ce spirituelle ? Ne participez-vous pas tous les jours au Corps & au Sang de Jesus-Christ en une même table ? n'offrez-vous pas vos encens & vos prières dans un même esprit ? n'espérez-vous pas le même héritage du même père céleste ? Dites après cela, que vous n'avez rien de commun ; ou renoncez à tous les droits de cette sainte alliance, ou tâchez de l'entretenir en retirant votre frère de son péché par des avis charitables , & s'il le faut par une correction rigoureuse.

La raison de cette vérité , est que la charité chrétienne ayant pour objet en général tout ce qui concerne l'intérêt & le service du prochain , doit également veiller sur tout ce qui peut lui être ou utile , ou dommageable. C'est pour cela que saint Paul lui attribue ces deux qualités ; de se réjouir avec ceux qui embrassent la vérité , de compatir à ceux qui commettent l'injustice : *Non gaudes super iniquitate, congaudet autem veritati.* Enforte que , comme on doit travailler mutuellement à l'édification les uns des autres , & comme il est du devoir des Chrétiens de procurer au prochain tout le bien qu'ils peuvent , il est aussi de leur devoir d'éloigner de lui tout le mal qu'ils peuvent. Or , que peut-on faire de plus pour lui , que de lui procurer son salut en le faisant entrer dans la pratique des vertus Chrétiennes , & lui ôtant les empêchemens que ses passions y peuvent mettre ? C'est-là le fruit de la correction fraternelle. Elle donne de l'attention à ceux qui ne veillent pas sur eux-mêmes ; elle montre les voies de Dieu à ceux qui s'égarent ; elle découvre la vérité à ceux qui l'ignorent ; elle ôte au péché l'impunité qui le nourrit , & le plaisir qui l'a fait naître.

Cependant personne n'y fait réflexion. Qui de vous auroit les entrailles assez cruelles pour laisser périr un pauvre à ses yeux faute d'assistance ? & qui de vous n'a pas la dureté de laisser tous les jours des pécheurs sur les bords du précipice , & sur le penchant de leur damnation, faute d'un conseil , d'un avis , d'une réprimande ? Est-ce ainsi que le salut de votre frère vous touche ? Il s'offensera , dites-vous, aimez-vous donc mieux le perdre que de le fâcher ? aimez-vous mieux le trahir que de le contredire ? Mais pourquoi lui faites-vous ce tort , que de le croire indocile ? La charité n'est pas si injuste ni si timide ; elle ne suppose pas si facilement que ceux qu'on reprend se blessent de la vérité. Elle croiroit

leur faire injure de leur attribuer une délicatesse aussi déraisonnable que celle-là ; elle fait même avertir & reprendre d'une manière si simple & si humble, qu'il est presque impossible de s'en offenser. Peut-être auriez-vous réveillé sa conscience endormie, peut-être encore qu'il craignit la vérité, l'auroit-il respectée, & enfin suivie ? Peut-être auriez-vous éprouvé ce que le Saint-Esprit a dit dans son écriture : *Que celui qui reprend un homme, trouvera grâce entière auprès de lui, plus que celui qui le trompe par des paroles flatteuses.* Proverb. 23. Mais quand l'événement en auroit été douteux, il n'étoit pas en votre pouvoir de le convertir, mais il étoit en votre pouvoir de le convaincre. Dieu seul, qui connoît ceux qu'il a choisis, en pouvoit favoir le succès, & vous qui devez souhaiter que tous les hommes soient à lui, vous deviez en accomplir le devoir. Vous répondrez de son péché, & Dieu vous en demandera compte au jour de son terrible jugement, parce que vous en serez devenu comme complice par votre funeste & lâche silence.

Car, MESSIEURS, il y a deux manières de participer aux péchés d'autrui, selon saint Augustin, en les approuvant, ou en ne les reprenant pas : *Duobus modis te maculat malus, si consentias, si non redarguas.* L'une, est un consentement formel & une union expresse de volonté, par laquelle on entre en commerce & en société avec le pécheur dans l'exécution de quelque crime. Qui ne fait que c'est se rendre coupable soi-même, que de l'assister, ou de le flatter dans son péché ? Mais il y a un silence qui est une espèce d'approbation muette, par laquelle en dissimulant le mal qu'on voit ou qu'on entend, on donne lieu de croire qu'on y consent, ou que du moins l'on le permet ou l'on s'y plaît, parce qu'on ne s'y oppose pas. S. Paul nous enseigne cette vérité, lorsqu'il dit : *Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite.* Gardez-vous bien de participer aux œuvres vaines des pécheurs qui vivent dans les ténèbres, mais plutôt corrigez-les, pour nous apprendre que qui manque à ce devoir de répréhension, devient coupable de la faute qu'il n'a pas reprise : écoutez comme Dieu parle dans le Prophète Ezéchiel : *Si dans un temps de guerre & de précaution, l'homme qu'on aura mis en sentinelle, aux premières approches de l'ennemi, manque à sonner de la trompette, & que l'ennemi tombe sur le Camp, avant qu'on y ait pris les armes,*

tous ceux que le glaive enleva , seront pris dans leur iniquité , parce qu'ils devoient être sur leurs gardes ; mais celui qui devoit les avertir sera coupable de leur sang , & j'entends qu'il m'en rende compte. Et toi , fils de l'homme , qui dois veiller à la maison d'Israël , si tu ne reprends pas l'impie , & si tu ne lui dis de ma part , impie , tu mourras. *Ipse impius in iniquitate sua morietur , sanguinem autem ejus de manu tua requiram* : il mourra dans son impiété , mais tu me répondras de son sang. C'est Dieu qui parle , & vous savez que Dieu & la vérité , c'est la même chose , ~~me~~ qu'il a dit une fois , il le dit toujours.

Vous , qu'il a choisis pour être les Pasteurs de son peuple , si vous abandonnez vos troupeaux , si vous laissez errer vos brebis , si vous négligez de les ramener dans le bercail par vos instructions , vos exhortations & vos censures , quand vous seriez d'ailleurs des Saints , vous répondrez de la perte des ames qui vous sont commises. Vous qui êtes les ministres de sa parole , si vous affoiblissez ses vérités , si vous cherchez à plaire à vos auditeurs , au lieu de les instruire & de les toucher , si vous vous amusez à des spéculations creuses , qui laissent les ames dans la disette & dans la faim de la parole de Dieu , au lieu d'aller à la correction des mœurs , vous répondrez du peu de fruit qu'on rapporte de vos Sermons. Vous à qui il a confié l'honneur de son Temple & la sainteté de ses mystères , Prêtres qui voyez tous les jours tant d'irrévérences , tant de profanations , & de sacrilèges dans les Eglises , aux pieds des Autels , dans le temps même qu'on offre le sang encore fumant de la victime ; si le zèle ne vous prend , si vous ne dites à ces profanateurs , que la maison de Dieu est une maison de prière , & non pas une maison de trafic & de conversation , qu'il faut y entrer le cœur humilié , & non pas la tête haute ; & qu'il faut y venir demander pardon de ses péchés , & non pas en commettre de nouveaux : Vous serez responsables de l'injure qu'ils font à la religion. Vous enfin qu'il a établis Juges dans ce tribunal de la pénitence , si vous n'avez la force de rompre le cours de l'iniquité , si vous n'avez pas fait connoître à un pénitent la grandeur & les conséquences de son péché , si vous n'avez pas coupé les racines de cette vengeance en lui ordonnant des satisfactions nécessaires , si vous avez épargné son avarice , & n'avez pas appuyé sur cette restitution , qui étoit le nœud le plus essentiel de sa conscien-

ce, vous avez beau l'avoir absous, il n'en sera pas plus justifié, & vous serez responsable de sa perte.

J'en dis de même de chaque particulier selon la mesure du pouvoir & de la charité que Dieu lui a donnée. Car, MESSIEURS, ne dites pas : *Je ne suis ni Prêtre ni Religieux, & je n'ai aucun caractère.* Le caractère de Chrétien, dit saint Chrysostome, ne vous engage-t-il pas à servir votre prochain, & pouvez-vous le mieux servir, que de l'instruire & de le corriger ? Trop heureux de gagner une ame à Jésus-Christ : si vous trouviez un trésor, ajoutez le même Père, diriez-vous : pourquoi celui-ci, ou celui-là ne l'a pas trouvé plutôt que moi ? Ne l'enleveriez-vous pas préférablement à tout autre ? Que si vous négligez au contraire de reprendre votre frère quand il a péché, vous devenez coupable comme lui, & plus coupable encore que lui, selon le sentiment des SS. Pères : *Pejor factus es eo qui peccavit.* 1°. Parce que celui qui pèche ne fait tort qu'à lui-même, en manquant contre la justice, & que celui qui le souffre se fait tort à lui-même, en ne faisant pas son devoir, & au prochain, en manquant à la charité qu'il lui doit. 2°. Parce que celui qui pèche est souvent ou trompé, ou prévenu par sa passion ; au lieu que celui qui le voit est de sang froid, & connoît mieux la vérité. Aussi saint Augustin, après avoir examiné les causes des châtimens temporels & des calamités publiques qui enveloppent souvent les gens de bien avec les méchans, assure que c'est un effet de la justice de Dieu, qui punit les uns, pour avoir été prompts à faire le mal ; les autres, pour avoir été trop lents & trop timides à le corriger. Ils n'ont pas assez estimé le bien spirituel qu'ils pouvoient procurer à leurs frères, il est juste qu'ils aient leur part des maux temporels dont ils sont affligés. Ils n'ont pas voulu troubler la douceur de leur vie en les reprenant, il faut qu'ils en sentent l'amertume, en souffrant & gémissant avec eux.

En effet, MESSIEURS, ne voyons-nous pas tous les jours cette négligence punie par elle-même dans les particuliers. Craignez qu'il ne vous en arrive de même. Vous donnez à chacun la liberté de mal parler, & de médire devant vous, au lieu de prendre un air sévère & d'arrêter ces discours sanglans par un sage avertissement, ou du moins par un morne & grave silence ; la raillerie vous paroît plaisante, & vous aimez qu'on vous divertisse aux dépens d'autrui ; il s'élèvera contre

contre vous des railleurs & des médifans , & peut-être les mêmes que vous souffrez , & à qui , fans y penfer , vous mettez en main ces pointes fatales , qui vous perceront jufqu'au fond du cœur. Vous leur livrez l'honneur d'autrui , ils s'en prendront bientôt au vôtre. Le plaifir que vous avez pris à les entendre quand ils parloient du prochain , fera bien puni par les chagrins qu'ils vous donneront en parlant de vous. Vous ferez affailli par ces langues de ferpent que votre complaifance a comme aiguifées contre les autres , & par un jufte jugement de Dieu , la honte & la diffamation feront les fruits amers que vous recueillerez de vos lâches condescendances. Vous abandonnez vos enfans à leurs humeurs & à leurs caprices , une fauffe tendrefle vous empêche de les corriger , & de difcerner même leurs défauts ; vous porterez la peine de cette cruelle indulgence. L'innocence de l'âge paffera , & leurs paffions que vous avez négligées , venant à croître , ils les tourneront peut-être contre vous ; vous n'ofiez troubler leur repos , ils troubleront peut-être le vôtre ; ils feront votre fupplice , au lieu qu'ils devoient être votre confolation ; & vous ferez contraint de les fouffrir tels pour votre malheur ; parce que vous les aurez rendus tels par votre lâcheté.

Mais pourquoi m'arrêtai-je ici à vous montrer les peines qui font destinées à ceux qui négligent le falut de leurs frères ? peut-être ferez-vous plus touchés des récompenses que Dieu prépare à ceux qui s'acquittent de cette fonction de charité. Le Sage nous enseigne que ceux qui reprennent l'impie feront loués , & que les bénédictions tomberont fur eux.

1°. Parce qu'ils auront la gloire d'approuver ce que Dieu approuve , de condamner ce que Dieu condamne , ce qui est la véritable fageffe. 2°. Ils auront la gloire d'avoir fauvé une ame , ce qui vaut mieux que la conquête de tout un monde. Si quelqu'un de vous , dit faint Jacques , s'est éloigné de la vérité , & que quelqu'un le ramène & le convertiffe , il aura l'honneur & la fatisfaction d'avoir fauvé de la mort un de fes frères : *Salvabit animam ejus à morte*. Les Romains donnoient autrefois une couronne à chaque foldat de leur pays qui en fauvoit un autre dans le combat. Ils ne connoiffoient rien de plus grand que leur patrie , chacun s'y regardoit comme une portion de la république. On y comptoit pour beaucoup plus un Citoyen qu'on avoit fauvé , que des ennemis qu'on avoit

vaincus : chacun s'y croyoit chargé de la conservation des autres comme de la sienne propre , & c'étoit parmi eux une espèce de victoire que de sauver un Romain , & d'arracher à la mort un de ces hommes qui se croyoient nés pour l'immortalité & pour la conquête du monde. La charité ne nous fera-t-elle pas faire ce qu'ils faisoient par une honnête vanité ? La gloire de l'Eglise nous sera-t-elle moins considérable que ne leur étoit celle de Rome ? Courrons-nous moins après une couronne immortelle & inflétrissable , qu'ils ne couroient après quelques feuilles entrelassées qui se fechoient le lendemain ? & puisqu'ils estimoient tant la vie d'un homme qui leur servoit à conquérir une petite partie de la terre , quel cas ne devons-nous pas faire du salut d'un Chrétien , qui par sa foi s'élève au-dessus de toutes les choses sensibles , qui court à la conquête du Royaume des cieus , & qui , selon les oracles de l'Écriture , après avoir vaincu le monde , doit juger lui-même le monde avec Jesus-Christ.

S'il est donc vrai que cette fonction Evangélique soit si juste , si nécessaire , si noble , pourquoi est-elle si peu pratiquée ? D'où vient que chacun s'en dispense , & que chacun s'en excuse & s'en effraie ? Je trouve trois raisons de cette dissimulation & de cette négligence : 1^o. *Notre timidité* ; 2^o. *Notre indifférence* ; 3^o. *Notre amour propre*. Saint Augustin ne craint pas de dire que la timidité est une des sources de tous les péchés aussi-bien que la cupidité , & qu'on peut dire de la crainte aussi-bien que de la concupiscence , qu'elle est la racine de tous les maux : *Radix omnium malorum cupiditas , radix omnium malorum timiditas*. La raison de cette vérité , c'est que le cœur de l'homme se trouve comme partagé entre un amour déréglé de ce qu'il estime bien , & une crainte déréglée de ce qu'il considère comme un mal , & comme nous avons des passions secrètes qui nous font souhaiter ce que nous voulons acquérir , il y a de même des passions secrètes en nous qui nous attachent aux choses que nous appréhendons de perdre. Vous aimez les richesses , vous commettez une violence & une injustice pour en acquérir ; mais aussi vous abandonnez la vérité & la justice , crainte d'exposer ou de diminuer ce que vous en aurez acquis : vous aimez votre réputation , vous tromperez ceux qui ne vous connoîtront pas par une dévotion hypocrite ; mais vous décrierez ceux qui vous connoîtront , de peur qu'ils ne vous décrient.

Ainsi d'où vient que nous sommes si réservés & si retenus, que nous n'osons reprendre qui que ce soit, ni nous opposer aux moindres désordres ? C'est que notre cupidité nous attachant à notre repos, notre timidité nous fait appréhender de le troubler ; nous sommes attachés à un peu d'honneur que nous avons dans le monde, nous ne voulons pas le commettre, nous prenons garde à ne nous engager à rien qui nous inquiète, & nous craignons de passer pour des dévots sans discrétion, qui s'érigent en censeurs du genre humain, & en réformateurs du monde ; ainsi la crainte produit autant de péchés que la convoitise. Mais avec cette différence, que les péchés que produit la convoitise, consistant d'ordinaire dans des actions & des effets sensibles, se font sentir & se font éviter ; opprimer un pauvre pour en tirer le peu de bien qui lui reste, ravir l'honneur aux gens de bien par des calomnies & des médisances ; ce sont des fautes grossières & palpables : mais les péchés que produit la crainte, consistant d'ordinaire en omissions, ne laissent presque aucune trace de leur malice, ni aucun regret de les avoir fait ; on n'affiste pas les pauvres, on ne reprend pas ceux qu'on voit manquer ; on n'avertit pas, on ne veut régler personne, on ne veut mécontenter personne ; & cependant on ne voit pas qu'on veut bien se perdre & déplaire à Dieu par cette lâche complaisance.

La seconde raison de cette dissimulation des péchés d'autrui, c'est l'indifférence ; comme nous n'avons qu'une teinture & une surface de Religion, l'injure que l'on fait à Dieu ne nous touche que foiblement ; le cœur ne la ressent pas, il n'y a presque plus de zèle, le nom même en est devenu ridicule, on s'en moque comme d'un vieil usage du temps passé, qui ne convient plus à la politesse de ce siècle : on se scandalise des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à redire à la vertu, & l'on pardonne tout aux méchants, parce que l'on ne s'intéresse ni à leur conversion, ni à l'honneur de Dieu qu'ils offensent. Combien de railleries profanes fait-on tous les jours devant nous ? Nous ne les trouvons pas mauvaises, peu s'en faut que nous ne les trouvions plaisantes. Combien de mauvais tours donne-t-on aux choses saintes & à l'Écriture ? Si nous les condamnons, c'est parce qu'ils ne sont pas assez ingénieux, & non pas parce qu'ils sont contraires à la piété. Combien de blasphèmes en-

tendons-nous ? Et nous demeurons froids & insensibles ; comme si nous n'avions pris aucun parti dans la Religion.

Enfin , MESSIEURS , d'où vient que nous n'osons reprendre ? C'est que nous sommes nous-mêmes répréhensibles , dit saint Chrysostome ; la corruption est devenue si générale , que personne n'a presque plus assez de force pour supporter la correction , ni assez d'autorité pour la faire. On auroit des vérités à nous dire , qui seroient pour le moins aussi fortes que celles que nous dirions aux autres. Ainsi on se ménage , on s'observe , on craint certains retours de censure ; & pour ainsi dire , certain droit de représailles , qui n'est que trop établi dans les avis peu charitables qu'on se donne ; chacun accorde facilement à autrui une indulgence dont il sent bien qu'il a besoin pour lui-même ; & l'amour propre le fait taire pour ceux qu'il pourroit reprendre , de peur que la vérité ne fasse parler contre lui ceux qu'il reprendroit. Voilà quelle est la tyrannie de ce démon muet , qui possède la plupart des hommes , si Jesus-Christ ne délie leur langue en allumant dans leur cœur le zèle de sa vérité & de sa gloire. Mais parce que cette liberté de parler a ses bornes & ses règles , que le Saint-Esprit a prescrites , il me reste à vous faire voir quelles sont les conditions & les règles de la correction Evangélique.

II.
PARTIE.

Ce qui rend la pratique de la correction fraternelle difficile & infructueuse , c'est qu'on ne fait , ni la recevoir , ni la faire selon les règles de l'Evangile. Ceux qui reprennent , sont indiscrets ; ceux qu'on reprend , sont délicats : les uns manquent de patience ; les autres , manquent de charité. De là vient que les uns , n'ayant pas la force de souffrir la répréhension ; les autres , n'ayant pas le courage de la faire , la justice chrétienne ne s'accomplit point. Le vice n'est plus contredit , la vertu n'est plus respectée ; & par-là s'établit parmi les hommes une malheureuse liberté de pécher.

Qu'il est vrai ce que les Pères nous enseignent , que la doctrine de Jesus-Christ renferme toute sorte de Religion & toute sagesse , & que l'Evangile , comme la plus sainte & la plus parfaite de toutes les Lois , contient non-seulement la souveraine vérité pour la foi , mais encore la souveraine prudence pour la conduite ! Voici ce qu'il ordonne : *Si peccaverit frater tuus* , de frère à frère , de Chrétien à Chrétien ; car ce précepte ne s'étend pas sur les Payens & sur les Infidèles. La correction suppose la juridiction ; ils sont étrangers & hors

du Royaume de Jesus-Christ; & faisant un corps à part, qui se gouverne par d'autres règles, ils ne croient pas, & sont déjà jugés de Dieu, selon sa parole, comment écouteront-ils les particuliers comme leurs frères, s'ils ne veulent pas écouter l'Eglise comme leur mère? Non-seulement leurs actions, mais tout leur état est répréhensible; & l'on peut exercer sur eux des offices de charité pour les instruire, & non pas des droits d'autorité pour les corriger. C'est donc aux Chrétiens que le précepte s'adresse, qui sont unis par les liens du sang & de la grâce du Sauveur, & qui composent la famille de Jesus-Christ & de son Eglise; en sorte qu'étant les membres vivans d'un même corps, ils doivent, par une correspondance nécessaire, non-seulement demeurer dans l'ordre & dans les proportions où chacun doit être, mais encore avoir soin que les esprits y demeurent, & les redresser quand ils en sortent. De plus, étant par un état particulier enfans de Dieu, formés de sa main, soutenus par son esprit, destinés à son héritage, quel zèle ne doivent-ils pas avoir pour son honneur & pour sa gloire?

Si peccaverit. Il faut quand votre frère pèche, que Dieu ou le prochain soit notablement offensé par ses actions ou par ses paroles; ces blasphèmes où l'on déshonore le nom de Dieu, qui est si saint & si redoutable, & où l'on fait servir une source de bénédictions d'instrument à sa passion & à sa colère; ces railleries qu'on entend tous les jours sur les Mystères & sur les cérémonies les plus saintes de la Religion; ces injustices criminelles qui désolent le prochain; ces paroles libres qui salissent l'imagination, qui blessent la pudeur & la bienfiance, & allument les désirs impurs jusques dans le cœur d'une jeunesse innocente qui les écoute; ces entretiens tissus de médisances grossières ou délicates, où il n'y a point de fleur qu'on ne flétrisse, de secrets fâcheux qu'on ne révèle, d'innocence qu'on ne noircisse, &c.

Car de se jeter sur toutes les petites fautes, de ne vouloir rien passer à tous ceux à qui l'on a affaire, de faire des procès de toutes les petites légèretés, de s'ériger en critique, & se charger de toutes ces petites réformes, c'est se rendre insupportable à la société, & se faire appeler avec raison, *virum rixæ, virum discordia in universa terra*; c'est avoir l'esprit chagrin & bizarre, & user sur des bagatelles par une vaine & scrupuleuse critique, le crédit qu'on auroit

Jer. 15.

à corriger des fautes notables. On s'accoutume à reprendre , & l'on ne corrige point. On dégoûte les gens qu'on veut corriger ; & c'est peut-être ce que le Sage a entendu Eccle. 19. de ces Corrections menteuses : *Correctio mendax.*

Il ne faut pas même que ceux qui sont en obligation de reprendre , reprennent toujours ; il arriveroit par-là , ou qu'on rebueroit les inférieurs , & qu'on rendroit la réprimande insupportable , étant si souvent réitérée , ou qu'on les y accoutumeroit , & qu'on rendroit la correction inutile & infructueuse , dit saint Bernard : *Censura nunquam emissa , intermissa tamen plerumque plus proficit.* Car il y a des esprits bouillans qui ne supportent rien , qui recherchent tout , qui murmurent du présent , qui sont revenir le passé , qui jugent toujours mal de l'avenir , semblables à certains climats désastreux , où il tonne & grêle presque à toute heure. Il faut pardonner quelque chose aux pécheurs , sans pourtant leur lâcher la bride. Trop de liberté les corrompt , trop de sévérité les irrite & les désespère. Si ce sont fautes de surprise ou d'ignorance , il faut user de plus d'indulgence envers le prochain.

Ep. 24.
ad Hu-
gonem.

Inter te , Il ne suffit pas que votre frère ait fait faute , il faut que cette faute vous soit connue , pour avoir droit de la reprendre. Il ne faut point sur des soupçons incertains , ou des rapports infidèles , hasarder une correction de piété , ni faire injure à l'innocence sous prétexte de charité. Comme il ne faut point de légèreté dans les jugemens qu'on fait du prochain , il ne faut point de témérité dans les réprimandes qu'on lui fait , la répréhension doit toujours tomber sur le péché , & non sur la personne ; il faut que l'offense soit publique , & la correction secrète ; au contraire de ce que font plusieurs , qui vont déterrer de vieux péchés oubliés , ou découvrir des fautes cachées , pour avoir lieu d'exercer une juridiction tyrannique. Il faut bien se garder de croire trop légèrement les bruits qu'on répand de celui-ci , ou de celui-là. Qui ne fait que le monde est tout plongé dans la malignité ? que le plaisir de médire est ingénieux & inventif ? D'ailleurs l'innocence mérite bien qu'on ait ce respect & ces égards pour elle , qu'on craigne de l'offenser injustement , & qu'on laisse plutôt passer en sa faveur quelque faute sans châtement : *Ne infidieris & quaras impietatem in domo justis , neque vastes requiem ejus.*

Prov. 24:

Vade. Allez trouver votre frère , pour marquer qu'il n'y doit avoir , ni emportement , ni précipitation de zèle ; qu'il faut laisser un intervalle entre la faute & la correction , attendre qu'un peu de réflexion du moins , & un commencement de repentir dans la conscience du pécheur , préparent les voies aux remontrances d'un homme de bien ; il faut que la modération de celui qui reprend , inspire la modération à celui qui est repris , & chercher prudemment ces mouvemens de docilité , où la passion étant refroidie , l'ame se trouve plus susceptible des impressions de la vérité & de la justice.

Corripe eum. Par voie de représentation & de remontrance , non pas par voie de reproche & d'insulte. Pasteurs , courez après cette ame errante ; mais joignez la douceur à la sévérité , conduisez-la , ramenez-la , & chargez vos charitables épaules du poids de cette brebis égarée. Confesseurs , inspirez à ce pénitent l'horreur du péché qu'il confesse , & percez son cœur de la crainte du Seigneur , par vos conseils & vos censures salutaires. Prédicateurs , tonnez dans les Chaires ; & par vos sages & solides invectives contre les mœurs de tous , excitez dans l'esprit de chacun de vos auditeurs de saintes résolutions de changer de vie. Pères , retirez vos enfans du précipice , où le penchant & la corruption de la nature , & les mauvaises compagnies les entraînent , par des châtimens doux & charitables. 1°. Toute juridiction , oblige à correction. Par justice , tout supérieur , doit redresser ses inférieurs , quand ils manquent. Les inférieurs mêmes , dans des cas extraordinaires , ont le droit de répondre. Judith reprit les Prêtres de Béthulie ; saint Paul reprit saint Pierre. Mais chacun est chargé de faire la correction à son frère par charité.

Les raisons , sur lesquelles je me fonde , c'est que chacun dans l'ordre de la charité , doit songer au salut de son prochain , chacun est débiteur aux autres. C'est une dette solidaire , où tout le Christianisme est engagé par son état.

2°. Tout Chrétien doit concourir pour sa part , à la destruction du corps du péché , *Ut destruaturs corpus peccati* ; soit dans soi-même en mortifiant sa chair & ses convoitises , soit dans les autres en corrigeant ou modérant leurs passions par des avertissemens salutaires. 3°. Il faut , dit saint Thomas , que tous les Prêtres , comme les autres Fidèles ,

aient un grand soin de cette correction particulière des bons ou des mauvais : *Quatenus ii qui pereunt aut eorum redargutione, corrigantur à peccatis, aut si incorrigibiles appareant, ab Ecclesiâ separentur.*

Cependant, saint Augustin remarque, *Eccle. 1. de Civ. Dei, cap. 9.* combien il est rare de trouver assez de charité pour cette fonction Evangélique, dont la crainte ou l'esprit du siècle nous détournent : *Diffimulatur, vel cum laboris piget, vel cum eorum os coram verecundamur offendere, vel cum inimicitias devitamus ne impediunt in iis rebus quas appetit nostra cupiditas, sive quas amittere formidat infirmitas.*

Je ne dis pas qu'il faille sans réserve & sans retenue, s'en prendre à tout le monde à temps & à contre-temps : la prudence a mis des bornes au zèle, & même à la charité. Il y a deux sortes de personnes qu'on peut se passer de reprendre, celles qui reconnoissent leurs fautes, celles qui ne sont pas en état de les reconnoître. Pour les premiers, quelle apparence de s'en prendre à un pécheur qui se repent, d'ajouter à l'humiliation de son cœur, celle d'une réprimande qui tomberoit sur le pénitent, non sur le pécheur ? Quelle nécessité y a-t-il de faire la correction à un homme qui se corrige, & de blâmer celui, à qui Dieu, qui voit le fond des cœurs, a peut-être déjà pardonné ? Ne feroit-ce pas r'ouvrir une plaie qui est fermée, & sortir des bornes de la charité, en croyant l'exercer.

Les secondes, sont les personnes qu'on présume incorrigibles, en qui l'on n'aperçoit aucune espérance d'amendement, dont toutes les dispositions marquent indocilité : *Prov. 9. Noli arguere derisorem, ne oderit te.* Il faut craindre, non pas la haine qu'ils peuvent avoir contre vous, mais le mépris qu'ils peuvent avoir pour votre charité. Il faut craindre, non de leur déplaire, mais de les endurcir ; non le mal qu'ils vous peuvent faire, mais celui qu'ils se font à eux-mêmes. Combien voit-on de ces gens, que le moindre mot effarouche ? Qu'un Prêtre par un zèle discret, & selon la science, voyant deux personnes de qualité, d'un sexe même différent, dans le temps qu'on offre le saint Sacrifice, mystère divin & redoutable, s'entretenir indécemment & scandaleusement de leurs affaires, peut-être même de leurs intrigues, & du feu de leur passion, aille les avertir tout bas de l'attention, du silence & du respect qu'ils

doivent à Dieu dans son Temple , ils regardent comme un affront le bon office qu'on leur rend ; & se tiennent offensés de ce qu'on les prie de ne point offenser le Seigneur jusques dans son Sanctuaire. Une Dame dans une paroisse , mène une vie scandaleuse , sans égard ni de sa réputation ni de sa conscience , qu'on voit à toute heure entrer la personne suspecte , que toute la ville en murmure ; qu'il arrive qu'un Curé lui aille dire qu'il n'est pas permis, *non licet* , ou qu'il lui refuse l'absolution , après l'en avoir souvent menacée ; elle s'élève avec arrogance , porte ses airs de fierté jusqu'au Tribunal de la pénitence : On diroit que le Confesseur est le criminel , & qu'elle a tous les droits d'une innocence reconnue. Que faire à des pécheurs ainsi endurcis ? Les abandonner à la miséricorde de Dieu , puisque la correction les irrite au lieu de les amander : *Confedera opera Dei quod nemo potest corrigere quem Deus despicit.* Eccles. 7.

Ce n'est pas qu'il faille aisément désespérer de la conversion des pécheurs. Il y a pour les plus obstinés des momens de résipiscence , des coups de miséricorde & de grâce qui renversent la nature la plus fière ; il faut hasarder de jeter une semence qui fructifiera peut-être avec le temps. Quelque stérile que soit une terre , elle portera à force de lui donner une culture convenable ; peut-être ôterez-vous du moins à votre frère la facilité de pécher , peut-être à force de l'avertir , vous le gagnerez ; peut-être Dieu veut se servir de ce moyen pour insinuer sa grâce dans son cœur. *Corripi, ut profici, Dei est*, dit saint Chrysostome , Hom. 3. in Matth. Que ne peuvent sur un esprit , quelque prévenu qu'il soit , des corrections inspirées par la charité , réitérées par le zèle & conduites par la prudence ? C'est Dieu , qui donne l'efficace à nos paroles. Saint Thomas , conclus. 22. qu. 33. art. 2. *Omnibus debemus fraternæ correctionis officium impendere sub spe divini auxilii* ; il vous fera quelque mauvaise réponse. La plaie encore fraîche & récente a peine à souffrir le premier appareil ; mais elle se consolidera , & recevra du soulagement. L'esprit aigri par la répréhension s'adoucirra ; après des injures , vous vous attirerez des actions de grâces ; ces malédictions se tourneront en bénédictions : quoiqu'il en arrive , vous vous serez acquitté de votre devoir , & Dieu se chargera de la récompense.

Inter te, & ipsum solum. La prudence veut que la correction soit secrète, entre vous & lui. Il faut bien se garder de publier une faute qu'on veut corriger : pourquoi prendre d'autres témoins que votre frère & sa conscience, pourquoi augmenter sa confusion ? *Studens correctioni*, dit saint Augustin, *parcens pudori* ; il faut lui ôter sa malice, & lui laisser sa réputation. Il est juste de s'aider du lieu & du temps pour adoucir des propositions toujours difficiles à écouter. La sage Abigail ne reprit point son mari Nabal dans le festin, pour ne pas troubler la joie de l'Assemblée ; elle attendit que le temps & le lieu y fussent propres. Il ne faut point mêler, dit saint Hilaire *in Psal* 14. le reproche à la remontrance, la confusion à la correction, l'outrage à l'avertissement.

La correction a deux choses qui sont rudes ; elle jette de l'amertume dans le cœur de celui qu'on corrige, en lui représentant son péché. Elle porte avec elle le caractère d'une odieuse autorité, en exerçant sur lui une espèce de supériorité, non-seulement de droit, mais encore de vertu, double humiliation. Il y a quelque honte d'avouer que l'on a péché : de quelles menaces n'a-t-il pas fallu se servir, de quels préceptes, pour porter le pécheur à la confession de la pénitence, & découvrir volontairement à l'oreille d'un Prêtre les plaies de sa conscience ? Quelle fureté du secret ? quelle précaution ? On ne veut pas donner à son frère la même confiance qu'on a peine d'avoir pour son Confesseur. La supériorité est un joug toujours pesant à porter. On croit quelquefois reprendre de si bonne grâce, qu'on fait plaisir à ceux qu'on reprend. On se trompe, dit saint Grégoire de Nyffe, *de castig.* celui qui reprend est toujours importun & fâcheux à celui qui donne matière à la réprehension. C'est pour cela qu'il faut qu'une charité industrieuse adoucisse le poids de l'autorité ; afin que celui qui est repris, ne perde, ni le respect, ni l'amitié ; & qu'il se persuade qu'on lui parle, non par humeur ni par vengeance, mais par raison & par affection : *Ut videatur delicta, non tam velle punire, quàm tollere, Cassiod.* Il faut, dit saint Grégoire, un cœur de mère par la tendresse, un cœur de père par la résolution, une douceur qui n'affoiblisse pas la discipline, un zèle qui ne blesse pas la charité : *Et matrem pietas, & patrem exhibeat disciplina.* Saint Paul recommande à ceux

qui font la correction, de la faire dans un esprit de douceur & de charité. Il remet la correction aux spirituels, à ceux qui ont l'esprit de Dieu : *Vos qui spirituales estis*. Il veut que ce soit en forme d'instruction plutôt que de réprimande : *Instructio*, Galat. Il veut ailleurs qu'il y ait dans nos paroles un affaïsonnement de grâce & de sel, des marques de bonté, avec une pointe de correction, qui se tempèrent l'un & l'autre. Il y a une colère de passion, qui est la colère de l'homme contre les personnes qui n'opèrent pas la justice. Il y a une colère de charité, qui est le zèle de Dieu contre les vices, qui opère l'amandement.

La raison qu'en donne saint Augustin, c'est que la correction n'est pas un jugement de justice pour le châtement du pécheur, mais une correction médicinale pour son amendement. Ainsi il faut y observer, non pas ce qui peut punir pour le passé, mais corriger pour l'avenir.

Corripiet me justus in misericordia. C'est cette monition de charité & de compassion qui remédie au mal; c'est ce sel qui s'amollit, qui se fond, qui pénètre insensiblement toutes les parties qu'il doit guérir de la corruption.

Trouvez donc ce sage tempérament de douceur & de zèle dans la loi de Dieu, ne suivez pas ni la roideur, ni la mollesse d'un naturel qui vous ralentit, ou qui vous entraîne. Tenez-vous à l'ordre & à la mesure de l'Évangile : S. Paul ordonne à Tite de parler, & de reprendre avec autorité & avec empire : *Loquere cum omni imperio*; au contraire, il exhorte Timothée de reprendre : *cum omni patientia*. *Quid est*, dit S. Grégoire, Hom. II. in Epist. Pauli, *quodd uni imperium, alii patientiam præcepit*. C'est, dit-il, que l'un étoit d'un naturel plus doux; l'autre avoit l'esprit plus ardent : *Unum lenioris, alium ferventioris spiritus esse conspexit*. Il falloit les ramener à la juste mesure de l'Esprit de Dieu, & suppléer par la grâce aux défauts de leur naturel; ordonner à celui qui étoit trop doux, de se soutenir par l'autorité du commandement, & par la sévérité de la parole, de peur qu'il n'affoiblit son ministère par une trop grande indulgence; à l'autre, de tempérer l'ardeur de son zèle par la douceur & la patience, de peur qu'une trop grande sévérité n'aigrît les esprits, & qu'il ne vint à blesser ceux qu'il entreprenoit de guérir.

Il faut encore examiner quelle nécessité a le pécheur de

recevoir la correction ; s'il a péché par foiblesse , & qu'il donne espérance d'un prochain amendement , la correction n'est pas nécessaire ; si c'est par ignorance , il faut l'instruire , ou par des enseignemens généraux , ou par quelque exemple cité à propos , ou par quelque lecture utile & propre au sujet , ou par des démonstrations touchantes de charité , ou par l'entremise de quelque personne d'autorité & de crédit sur son esprit , avec cette précaution de ne point apprendre le mal qu'on veut blâmer , & de ne rendre pas la correction peut-être plus dangereuse que la faute qu'on veut corriger.

Comme la correction est une espèce de domination & d'ascendant qu'on prend sur le prochain , pour la rendre utile , il faut lui ôter toute apparence d'orgueil. Les supérieurs mêmes doivent éviter ces airs de confiance & de présomption lorsqu'ils corrigent. Dieu ne les met pas au-dessus des âmes , pour les dominer avec empire , ce que Jésus-Christ défend dans son Evangile ; mais il veut au contraire que leur charité les mette en quelque sorte au-dessous d'elles pour les supporter , afin qu'ils gouvernent , non avec une autorité fastueuse , mais avec une sagesse miséricordieuse : *Non participandi superbiâ , sed consulendi misericordiâ* , dit saint Augustin : en sorte qu'il semble qu'on conseille , & non qu'on commande , qu'on reprenne par affection & par pitié , non par un esprit d'orgueil & de préférence.

Si vous vous sentez coupables des mêmes fautes , la correction doit s'arrêter sur vous ; vous êtes déçus du droit que vous auriez eu sur les autres ; on vous diroit avec raison : *Quare assumis testamentum meum ?* Pourquoi démentir les paroles par les exemples ? Il faut gémir & conjurer le pécheur avec humilité : *Non reprehendamus* , dit saint Augustin , *neque objurgemus , sed congemiscamus , & non illum ad obtemperandum nobis , sed pariter ad cavendum nobiscum invitemus* , dit saint Augustin , tom. 2. Nous ne sommes pas en état de le corriger , mais de prier pour nous & pour lui. Nous ne devons point exiger de lui , qu'il suive nos instructions , mais qu'il prenne aussi - bien que nous les précautions dont nous avons besoin. Saint Grégoire nous exhorte à considérer si nous sommes , ou si nous avons été autrefois tels , *quales nonnullos corrigimus* , afin que nous reconnoissant nous-mêmes en eux , & les reconnoissant en nous , nous soyons modérés par la considération de notre foiblesse ; nous employions nô-

tre charité pour les corriger , & notre humilité pour nous confondre : que si nous ne sommes pas , ou nous n'avons pas été tels qu'ils font , il faut éviter que notre cœur ne devienne pire par la présomption ; & que notre innocence même , en nous mettant au-dessus d'eux , ne nous rende plus coupables qu'eux : en regardant le mal qu'ils font , & que tu ne fais pas , regarde en même temps le bien qu'ils font , & que tu ne fais pas en d'autres choses. Cet homme à qui tu reproche de n'être pas libéral envers les pauvres , est circonspect sur la réputation du prochain. Cette Dame est un peu mondaine , mais elle est officieuse & charitable ; elle entretient une intrigue secrète , mais elle n'est ni orgueilleuse , ni critique , ni médifante comme vous , qui sous prétexte d'une sagesse qui vient plutôt de votre naturel , ou du mépris qu'on fait de vous , que de votre vertu , vous croyez en droit de vous cacher votre mal , & d'insulter à sa fragilité. Que si nous ne voyons aucun bien en eux , pouvons-nous nous glorifier des biens que nous avons reçus. Les avons-nous mérités , quand le Père des lumières , de qui descendent ces dons , les a réparés sur nous ?

Entrons dans des sentimens d'humilité & de charité ; d'humilité , pour tourner contre nous cet esprit de censure que nous exerçons contre nos frères ; de charité , afin de joindre aux corrections nécessaires tous les tempéramens de douceur que la Religion demande , pour nous rendre nous-mêmes incorrigibles & irréprochables devant Dieu , qui jugera ceux que nous aurons jugés , & rendra à chacun selon ses œuvres dans l'éternité , que je vous souhaite bienheureuse , au nom du Père , &c.

